

## CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT AU COLLEGE SAINT LOUIS.

### FONCTION

Le parent correspondant est un lien entre les professeurs et les familles. Le PC s'informe et informe en transmettant au(x) :

Conseil de classe toute remarque que les parents désirent formuler concernant la classe ou leur enfant.  
Parents un compte rendu des délibérations et conclusions du conseil.

Le PC est le témoin du travail effectué en conseil de classe.

Le PC exprime son point de vue et le point de vue de ceux qu'il représente.

Le PC rend compte de sa mission.

Le PC contribue à installer un climat de confiance.

### DESIGNATION

En début d'année l'APEL lance un appel de candidatures parmi les parents des différentes classes. Il est nécessaire d'adhérer à l'association pour être parent correspondant, conformément au Règlement Intérieur de l'APEL du Rhône.

Le parent correspondant est désigné pour un an.

Il accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement.

Il est souhaitable qu'il y ait au moins deux parents par classe pour former une équipe.

Un parent qui a plusieurs enfants dans le collège, peut être PC dans chacune des classes de ses enfants.

Pour des classes n'ayant pas de candidat, des parents d'autres classes peuvent se porter

volontaires.

### LES QUALITES DU PARENT CORRESPONDANT

Il doit :

- Être accepté et reconnu comme partenaire par la communauté éducative.

- Connaître et défendre le projet pédagogique de St Louis.

- Être objectif et impartial, ouvert au dialogue.

- Eviter la dramatisation et l'amplification des revendications des parents.

- Aborder tout problème individuel de façon impersonnelle.

- Être le représentant de tous les parents.

- Rapporter avec discernement les remarques.

- Eviter l'agressivité : en cas de problème, il vaut mieux rencontrer le professeur principal avant la réunion.

- S'intéresser à tous les élèves (disponibilité et écoute)

Le PC a une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le conseil de classe.

### TACHES DU PARENT CORRESPONDANT

#### AVANT

Il doit se faire connaître de l'ensemble des parents.

Il prépare le conseil à l'aide d'un questionnaire destiné aux familles.

Ce questionnaire est distribué aux familles par l'intermédiaire du professeur principal avec son approbation.

Il récupère les questionnaires et en fait une synthèse.

#### PENDANT

Le conseil de classe est une instance de dialogue, de concertation et de décision.

Le conseil de classe doit examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe et examiner la situation scolaire de chaque élève.

**Le PC** a un rôle consultatif mais il est au nom de tous les parents un interlocuteur attentif. Il fait un compte rendu oral du dépouillement des questionnaires recueillis auprès des parents. Il essaie d'obtenir des éléments de réponse aux questions posées, aux problèmes exprimés.

#### **APRES**

Le PC rédige un compte rendu du conseil de classe. (attention, le PC a un devoir de réserve, ce qui implique notamment que les personnes ne puissent être mises en cause et que le compte rendu porte sur des considérations générales)  
Le chef d'établissement étant responsable de ce qui est distribué dans son collège, il est impératif d'avoir son accord avant la diffusion du compte rendu. Une relecture par le professeur principal peut éviter qu'une transcription d'idée soit maladroite.

#### **CE QU'IL DOIT EVITER**

Ne voir la classe qu'à travers son propre enfant.

Avoir une attitude systématiquement critique.

Remettre en cause le projet pédagogique.

Colporter les rumeurs.

Cristalliser les revendications des parents.

Donner son interprétation personnelle aux comptes rendus de réunion.